



## *Règlement Sportif du District Alsace BILLARD ' CARAMBOLE '*



**Comité Départemental de Billard  
du Bas-Rhin**



&

**Comité Départemental de Billard  
du Haut-Rhin**



# REGLEMENT SPORTIF CARAMBOLE

## SOMMAIRE

### **CHAPITRE I      ENGAGEMENTS**

Article 11	Engagements individuels carambole	3
Article 12	Engagements par équipes carambole	3

### **CHAPITRE II      DISPOSITIONS COMMUNES**

Article 21	Directeur de jeu	4
Article 22	Saisie des feuilles de résultats individuels et équipes	4
Article 23	Transmission des résultats au responsable presse	5
Article 24	Indemnités de déplacement	5
Article 25	Désistements et forfaits	4/5
Article 26	Commission d'arbitrage	5

### **CHAPITRE III      REGLEMENT SPORTIF CARAMBOLE**

Article 31	Championnat individuel	5/6
Article 32	Championnat par équipes	6/9
Article 33	Coupe d'Alsace des Clubs	9/10
Article 33 bis	Coupe de la Ligue	10
Article 34	Coupe du Président	10/11
Article 35	Horaires et dates	11
Article 36	Classification des joueurs	11
Article 37a	Tournois organisés par les clubs	11
Article 37b	Challenge de l'Est aux 3 bandes	11
Article 37c	Coupe des Provinces	12
Article 38	Championnats de France par Equipes	12
Article 39	Championnats par équipes Vétérans	12
Article 39b	Tenue des joueurs	12

<b><u>Annexe 1 :</u></b>	<b>Tableau des Distances réduites</b>	<b>13</b>
--------------------------	---------------------------------------	-----------

## **PREAMBULE :**

Ce document a pour objet de fixer les règles et sportives propres au District Alsace composé des Comités départementaux du Haut Rhin (68) et du Bas Rhin (67).

Le district Alsace pourra intégrer des licenciés ou des clubs des départements limitrophes appartenant à la ligue de billard du Grand Est, sur leur demande expresse.

Ces règles respectent les règlements de la Fédération Française de Billard qui sont applicables pour tous les licenciés de la LGE. Ce document ne sera pas réédité chaque saison, les annexes pourront faire l'objet de rectifications ponctuelles et seront adressées aux responsables des clubs lesquels seront chargés de la diffusion du document dans leurs clubs respectifs.

Il est indispensable que tous les responsables des clubs prennent connaissance et appliquent les règles du Code Sportif National « Carambole » et du présent règlement.

Toute correspondance adressée à la FFB, quel qu'en soit la nature, doit obligatoirement transiter par les Présidents des Comités départementaux, à l'exception des engagements aux épreuves organisées directement par la F.F.B.

## **CHAPITRE I :      **ENGAGEMENTS****

### **Article 11      *Engagements individuels Carambole.***

Les championnats individuels concernent les catégories suivantes :

LIBRE :	N1	N3	R1	R2	R3	R4	Juniors	Cadets	Féminines
CADRE :	N1	N2	N3	R1					
1 BANDE :	N1	N3	R1	R2					
3 BANDES :	N1	N2	N3	R1	R2		Juniors	Cadets	Féminines
5 QUILLES :	N1								
9 QUILLES									

Limitation des reprises pour les catégories « Libre » Régionale 3 et 4, Cadets, Juniors et Féminines.

Limitation des reprises pour la catégorie « 3 Bandes » Nationale 3 et Régionale 1 + Régionale 2

Les Bordereaux d'engagements aux Championnats doivent impérativement parvenir à la Commission Sportive du District Alsace **avant le 31 août** avec la preuve du règlement des engagements, à l'adresse mail ci-après : [dcsc-cdb-bas-rhin@laposte.net](mailto:dcsc-cdb-bas-rhin@laposte.net)

Ne peuvent être engagés en cadets que les joueurs de moins de 17 ans au 1<sup>er</sup> septembre ouvrant la saison sportive.

Ne peuvent être engagés en juniors que les joueurs de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> septembre ouvrant la saison sportive.

Un engagement en cadets, juniors ou féminines autorise également l'engagement en seniors dans la catégorie correspondant à son classement.

Un nouveau joueur peut être engagé dans la catégorie correspondante à la moyenne jouée dans son club sous la responsabilité du Président de ce club.

Les engagements en catégories Masters et Espoirs font l'objet de dispositions particulières de la commission Haut niveau de la F.F.B.

### **Article 12      *Engagements par équipes carambole.***

Les bordereaux d'engagement en championnat par équipes doivent parvenir à la Commission Sportive du District. La Commission Sportive du district pourra définir une répartition par poules géographiques en fonction du nombre d'équipes engagés.

Si un même club engage 2 équipes (maximum) dans une même division, elles seront dénommées A et B et doivent être nominatives.

## **CHAPITRE II : DISPOSITIONS COMMUNES**

### **Article 21 Directeur de Jeu.**

Les épreuves individuelles qui se déroulent dans un club sont dirigées par un Directeur de Jeu désigné par le club. Il doit obligatoirement être licencié, si possible être au moins arbitre de ligue, et avoir à sa disposition un exemplaire à jour du Code Sportif National.

En aucun cas, le Directeur de jeu ne pourra être un compétiteur de l'épreuve placée sous son autorité. Ses attributions sont mentionnées dans le Codes Sportif National. En ce qui concerne l'organisation des tours de jeu, notamment pour les poules de 4 joueurs, il décide de faire jouer sur 1 ou 2 billards en fonction des arbitres et marqueurs disponibles, étant entendu qu'il doit faire jouer sur 2 billards chaque fois que c'est matériellement possible.

Il est chargé de remplir et transmettre la feuille de résultats sur laquelle il porte son nom et sa signature. Il est également responsable de la transmission des résultats au responsable presse

### **Article 22 Saisie des feuilles de résultats individuels et équipes.**

Les résultats sont à saisir directement sur le site de la FFB avec copie de la saisie au responsable ci-après : [dcsc-cdb-bas-rhin@laposte.net](mailto:dcsc-cdb-bas-rhin@laposte.net)

Après validation par la Commission Sportive, ces résultats seront communiqués aux délégués PRESSE et WEBMASTER ( voir article 23 )

Par contre, la feuille de match dûment remplie et signée par les capitaines devra être conservée par le club recevant. En cas de contestations ou de réserves la signature des 2 capitaines est OBLIGATOIRE ainsi que lorsqu'il s'agit d'une FINALE par EQUIPES ou d'une FINALE INDIVIDUELLE.

#### **Sont concernés :**

- ▶ Championnat par Equipes (dans les 24 heures)
- ▶ Championnat individuel avant **Lundi 12h**
- ▶ Coupe d'Alsace, du Président, de la Ligue avant **Lundi 12h**
- ▶ Championnat et Coupes et vétérans (dans les 24 heures)

Les joueurs ou équipes participant hors district à des épreuves officielles de Ligue ou Nationales doivent faire parvenir une copie des résultats aux responsables précités dans un **délai de 2 jours**.

### **Article 23 Transmission des résultats par la CSC aux délégués Presse et Webmaster LGEB**

**Délégué de Presse :** [mcrp-cdb-bas-rhin@laposte.net](mailto:mcrp-cdb-bas-rhin@laposte.net)

**Webmaster LGEB :** [aa-cdb-bas-rhin@laposte.net](mailto:aa-cdb-bas-rhin@laposte.net)

### **Article 24 Indemnités de déplacement.**

Les indemnités de déplacement sont communiquées chaque année par la Ligue de Billard Grand Est et gérées par chaque Comité Départemental.

Toute demande préalable devra être adressée aux Trésoriers du Comité Départemental de référence.

Pour le Bas-Rhin : [tg-cdb-bas-rhin@laposte.net](mailto:tg-cdb-bas-rhin@laposte.net)

Pour le Haut-Rhin : [tresorier-cdb68@laposte.net](mailto:tresorier-cdb68@laposte.net)

### **Article 25 Désistements et forfaits.**

Un joueur n'étant pas en mesure de participer à une compétition, est tenu d'aviser dans un délai de 7 jours avant la date de la compétition le Directeur Sportif du District et le Club organisateur, dans le respect de l'article 6.1.04 du code sportif de la FFB. En cas de non-respect de cette procédure, le joueur sera déclaré forfait et les sanctions correspondantes appliquées.

Le joueur ou l'équipe dont l'absence est constatée au plus tard 30 minutes après l'heure de convocation de la compétition est déclaré forfait.

Pour tout joueur ou équipe déclaré forfait, le tableau des sanctions sera automatiquement appliqué et le CDB de référence pourra suspendre provisoirement le joueur ou le club pour une autre compétition.

Une procédure d'appel auprès du Président de la Commission de Discipline (8 jours) pourra être engagée, sans pour autant être suspensive de la sanction.

### **Article 26 : Arbitrage.**

Se reporter au Titre VI du code sportif national, suivant article 6.1.01 à 6.1.03.

## **CHAPITRE III : REGLEMENT SPORTIF CARAMBOLE**

### **Article 31 Championnat Individuel.**

Le responsable sportif du district Alsace, en accord avec les responsables sportifs des comités départementaux, organise les tours éliminatoires conformément aux dispositions du code sportif national. Il établit un calendrier reprenant la composition des poules du 1<sup>er</sup> tour ainsi que les lieux et dates des compétitions, ce calendrier tient lieu de convocation. Pour les tours suivants jusqu'à la Finale du District Alsace, il adresse les convocations aux correspondants des clubs qui sont chargés d'aviser les joueurs concernés. Les joueurs têtes de série jouent en principe à domicile, en cas de têtes de série multiples d'un même club, la commission sportive décide du lieu de compétition en fonction des billards disponibles.

Les distances réduites 1 prévues dans le code sportif national comme prévus à l'article 8.2.08 s'appliqueront pour les tours éliminatoires du district Alsace.

Le tableau des distances est donné en Annexe 1.

#### **Définition des tours de jeu :**

Les championnats Individuels peuvent se jouer selon le système Ranking ci-après, si le nombre de joueurs engagés est supérieur ou égal à 6.

Il est prévu 3 tours de jeu préliminaires permettant un classement suivi d'une finale ouverte aux 4 joueurs ayant totalisé le plus de points de classement.

En cas d'engagement de 4 à 5 joueurs il y aura une poule de classement puis finale de district Alsace.

En cas d'engagement de 3 à 4 joueur(s) il y aura une finale de district Alsace directe.

En cas d'engagement d'1 ou 2 joueurs, ces derniers seront directement qualifiés pour la finale de Ligue Grand Est.

Une finale de District sera organisée pour désigner le champion du District Alsace.

#### **Tours préliminaires.**

Les moyennes de la classification FFB au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année seront prises en compte pour le premier tour.

Selon le nombre d'engagés, ils seront répartis selon la méthode du serpent in en plusieurs poules de 3 joueurs + poule de 4 joueurs si nécessaire.

Les vainqueurs des poules seront les têtes de série pour le tour suivant,

Les joueurs suivants seront classés par la méthode du serpent in à la moyenne générale du tour précédent.

Les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent seront classés en queue de serpent in le tour suivant

Les matchs se joueront de préférence chez les joueurs tête de série si le nombre de billards est suffisant, sinon la CS du District Alsace prendra la décision de faire jouer cette poule chez le deuxième.

#### **Fonctionnement des poules.**

Selon le code sportif national (voir livret des annexes)

**Poule de 3 :** B1/ M1 J2/J3 - B1/ M2 J1 / JPM1 - B1/ M3 J1 / JGM1

**Poule de 4 :** Billard 1/ M1 Joueur 2 /3                      Billard 2/ M2 Joueur 1 /4  
 Billard 1/ M3 Gagnant / Gagnant                      Billard 2/ M4 Perdant : perdant  
 Billard 1/ M5 VM1/PM2                                      Billard 2/ M6 VM2 / PM1

**À l'issue de ces matchs les points de classement RANKING sont distribués comme suit :**  
**1<sup>er</sup> / 4 points - 2<sup>ème</sup> / 3points - 3<sup>ème</sup> / 2 points - 4<sup>ème</sup> / 2 points**

Tous ces points seront totalisés par la Commission Sportive et les totaux seront publiés sur le site après chaque tour préliminaire.

#### ***Changement dans les poules éliminatoires***

Au premier tour des différentes compétitions individuelles, en dehors d'une décision motivée du Directeur Sportif du District., aucun remplacement ou rajout ne peut être effectué.

Si les compétitions n'ont pas commencé, un joueur muté d'une autre ligue après le 31 août, ou un joueur montant de catégorie en cours de saison, peut être ajouté à une poule par le Directeur Sportif du district, Un nouveau joueur réalisant une moyenne supérieure à la catégorie pourra poursuivre la compétition si la catégorie supérieure n'a déjà débuté.

En cas de forfait d'un joueur, et uniquement dans les poules prévues à 4 joueurs, le Directeur de Jeu peut faire jouer un remplaçant dans les conditions prévues au Code Sportif national.

#### ***Finale de District Alsace***

Les Finales du District Alsace se joueront le dimanche.

Les joueurs classés n°1 et n°2 en Finale de District seront qualifiés pour la Finale de Ligue Grand Est. En cas d'égalité de points, les joueurs seront départagés par la moyenne générale, puis à la meilleure moyenne particulière.

Dans les catégories ne comportant qu'un seul engagé, celui-ci sera déclaré Champion de District sans diplôme et sera qualifié directement pour la Finale de Ligue Grand Est et/ou la Finale de France.

#### ***Finale de Ligue Grand-Est***

L'organisation de cette finale est gérée directement par la Commission sportive de la Ligue Grand Est.

#### ***Moyenne générale.***

Toutes les rencontres seront prises en compte pour le calcul de la moyenne générale de fin de saison laquelle permettra de classer les joueurs dans leurs catégories respectives.

La direction de jeu ainsi que la transmission des résultats incombent au club recevant.

Les distances à réaliser par catégorie, les formats de billards et les limitations éventuelles de reprises sont indiqués sur la convocation.

#### ***Arbitrage et marquage.***

Pour les finales du District Alsace, l'arbitrage et le marquage sont à la charge du club organisateur.

**La Commission d'arbitrage du District** désignera **1 ARBITRE FEDERAL** qui prendra la direction de l'arbitrage de la compétition.

#### **Article 32 Championnats par Equipes**

Le District Alsace organise son Championnat par Equipes en poule unique ou par poules géographiques suivant le nombre d'équipes engagées dans les différentes divisions. La Commission Sportive de la ligue établit la composition des groupes ainsi que les tours de jeux en tenant compte du nombre d'équipes engagées par club dans les différentes divisions, ainsi que de la disponibilité des billards.

Les moyennes réalisées lors de ces compétitions (à l'exception du championnat des vétérans) sont prises en compte pour la classification F.F.B. en fin de saison (voir article 46).

**Le championnat par EQUIPES LIBRE et 3 BANDES comprendra plusieurs divisions qui peuvent d'une année à l'autre, par décision de la Commission sportive du district, changer de critères de catégories et de distances points.**

#### **Championnat par Equipes Libre**

**Division 1 :** Toutes équipes avec 1 ou 2 joueurs de catégorie N1 ou catégories inférieures

**Division 2 :** Toutes équipes avec 1 ou 2 joueurs de catégorie R1 ou catégories inférieures

**Division 3 :** Toutes équipes avec un ou plusieurs joueurs R3 ou catégories inférieures

DIVISION 1	J1	J2	J3
Distances	200 GC	150 GC	150 PC
Billards	2.80M		
Limitation à 40 reprises			

DIVISION 2	J1	J2	J3
Distances	150	120	100
Billards	2.80M		
Limitation à 40 reprises			

DIVISION 3	J1	J2	J3
Distances	80	70	60
Billards	2.80M		
Limitation à 40 reprises			

(Si 2 joueurs N1 se rencontrent, le match se jouera sur 3.10m si billard disponible)

Présentation obligatoire de la feuille de composition par les deux équipes)

### Championnat par équipes 3 bandes

**Division 1** Toutes équipes avec 1 joueur de catégorie Master ou catégories inférieures  
Le joueur N°1 jouera obligatoirement sur billard match si le club en possède.

**Division 2** Toutes équipes avec 1 ou 2 joueurs de catégorie N2 ou catégories inférieures

**Division 3** Toutes équipes avec 1 joueur de catégorie N3 ou catégories inférieures

DIVISION 1	J1	J2	J3
Distances	35	30	30
Billards	3.10M		2.80 M
Limitation à 60 reprises			

DIVISION 2	J1	J2	J3
Distances	30	25	25
Billards	2,80M		
Limitation à 60 reprises			

DIVISION 3	J1	J2	J3
Distances	25	20	20
Billards	2,80M		
Limitation à 60 reprises			

#### Composition des équipes :

L'équipe sera composée de 3 joueurs selon leurs catégories respectives, puis à la moyenne en mode décroissant.

Un joueur peut remplacer dans la division supérieure mais ne peut jouer qu'un match par journée de compétition.

En cas d'engagement de plusieurs équipes celles-ci seront **NOMINATIVES** ;

A la date de la 1ère rencontre d'une équipe, les joueurs doivent **impérativement** être titulaires De la licence fédérale.

#### Joueurs titulaires :

Ce sont les 3 premiers joueurs inscrits dans une division sur le bordereau d'engagement de l'équipe.

Un joueur titulaire d'une équipe, ou déclaré comme tel à l'engagement de cette dernière ne peut en aucun cas jouer dans une équipe de la même division ou de division inférieure, même en cas de forfait de son équipe.

Cependant, il peut remplacer, au maximum 2 fois, un joueur d'une division supérieure. Il jouera à la distance minimum des matchs de la division.

Deviens titulaire d'une équipe tout joueur qui y a disputé 3 matchs.

#### Remplaçants :

L'engagement des remplaçants s'effectue de la même manière que celui des titulaires. Il peut s'agir indifféremment d'un joueur connu ou nouveau.

Il prend rang dans l'équipe en respectant, s'il est classé, l'ordre des catégories et des moyennes des joueurs de l'équipe :

Il ne prend donc pas obligatoirement la place d'un joueur absent.

Le joueur remplaçant qui dispute 3 matchs dans une équipe ou une division devient titulaire dans cette équipe ou cette division.

Lorsqu'un club engage plusieurs équipes dans une division, le ou les remplaçants peuvent être inscrits en tant que tels pour la division ou pour l'équipe.

Un joueur muté dans un club après que celui-ci ait engagé une équipe, ne pourra pas jouer dans cette équipe.

### **Joueurs nouveaux :**

Les règles du code sportif de la FFB s'appliquent

### **Incidents lors d'une rencontre**

- En cas de forfait ou en cas d'absence d'un joueur, l'équipe incomplète perd la rencontre par 2 à 0.
  - Si une équipe a un indice supérieur au plafond de la division, l'équipe perd la rencontre par 2 à 0.
  - Si la rencontre n'est pas jouée au plus tard à la date fixée au calendrier ligue, les deux équipes sont créditées de 0 point de rencontre.
- Si une équipe perd pour mauvaise composition d'équipe, les joueurs de l'équipe gagnante leur moyenne sera enregistrée.

### **Attribution des points et classement**

Un match se dispute avec reprise égalisatrice, sans prolongation. Chaque match individuel donne lieu à l'attribution de 2 points de match pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite qui donnera les points +/- de l'équipe.

Chaque rencontre donne lieu à attribution de 2 points de rencontre pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite.

En cas d'égalité au classement final, l'équipe victorieuse est désignée au nombre de points de matchs individuels, puis au pourcentage des points réalisés/points à faire, puis par la moyenne générale.

### **Play-off.**

Pour les poules de 6 équipes et moins, un tour de jeu complémentaire est instauré qui s'appelle : Play-off. Ceci permet d'avoir un nombre de matchs significatif. Après les matchs aller et retour, les équipes reclassées se rencontrent de la manière suivante :

1 <sup>ère</sup> journée	2 <sup>ème</sup> journée	3 <sup>ème</sup> journée	4 <sup>ème</sup> journée
1 contre 6	5 contre 1	1 contre 4	3 contre 1
2 contre 4	2 contre 3	3 contre 6	4 contre 5
3 contre 5	6 contre 4	5 contre 2	6 contre 2

Dans le cas de deux équipes du même club, elles se rencontrent la 1<sup>ère</sup> journée.

Un classement final de la poule est fait après les play-offs.

### **Championnat à deux poules.**

#### **Demi-finales.**

Le premier de chaque poule rencontre le second de l'autre poule. En cas de match nul, l'équipe ayant obtenu le meilleur pourcentage de points réalisés est qualifiée pour la finale. En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui réalise la meilleure moyenne générale et ensuite la meilleure moyenne particulière.

### **Championnat à trois poules.**

#### **Tour qualificatif et demi-finales.**

Un tour qualificatif est organisé entre les trois équipes secondes de leur poule dans le club de l'équipe la mieux classée aux points de match ou à la moyenne générale si les poules ne sont pas composées du même nombre d'équipes sous réserve que ce club dispose de trois billards.

	Billard 1	Billard 2	Billard 3
Organisation: 1 <sup>er</sup> Tour	J1 B/C	J2 A/C	J3 A/B
2 <sup>ème</sup> Tour	J1 A/C	J2 A/B	J3 B/C
3 <sup>ème</sup> Tour	J1 A/B	J2 B/C	J3 A/C

En cas d'égalité au classement final, l'équipe victorieuse est désignée au nombre de points de matchs individuels, puis au pourcentage des points réalisés/points à faire, puis par la moyenne générale. L'équipe gagnante est qualifiée pour les demi-finales.

Les demi-finales se joueront comme ci-dessous :

L'équipe la mieux classée contre l'équipe vainqueur de la poule de qualification

L'équipe classée deuxième contre l'équipe classée troisième



### **Finales**

Les finales se jouent au club de l'équipe ayant réalisé le meilleur résultat en demi-finale ; aux points de match individuels, meilleur pourcentage de points réalisés et ensuite meilleure moyenne générale.

En cas de match nul en finale, l'équipe gagnante est désignée par tirage du point d'engagement 3 fois par joueur avec alternance entre les joueurs et les équipes. En cas de nouvelle égalité, l'équipe qui prend l'avantage en premier (à égalité de reprises) gagne la partie. L'ordre des joueurs doit être le même que pour le match en commençant par le joueur 1 ayant débuté la première partie.

### **Déroulement d'une rencontre**

Aucun joueur ne peut disputer plus d'un match dans une rencontre.

Un match se dispute avec reprise égalisatrice, sans prolongation. Chaque match donne lieu à l'attribution de 2 points de match pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite.

Chaque rencontre donne lieu à attribution de 2 points de rencontre pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite.

Les rencontres se disputent le vendredi soir avec possibilité de disputer celle-ci le samedi après-midi en cas de **grand déplacement**, à part cela un match pourra être avancé par les deux clubs, mais en aucun cas reporté après la date prévue au calendrier.

Ces éventuels changements doivent être au préalable soumis à la CSL qui transmettra ses directives.

### **CLASSEMENT FINAL DES EQUIPES :**

Critères de classement des équipes d'une poule

1. Par les points de match équipe.
2. Par les points de match individuel.
3. Somme des quotients (points réalisés / distance).
4. Par la moyenne générale des équipes.
5. Par la confrontation directe des deux équipes.

### **Cas particuliers**

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner la disqualification d'une équipe par décision de la CS du District Alsace sans possibilité d'appel.

La CS du District Alsace est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

#### *Finales*

Les finales se jouent au club de l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat en demi-finale ; aux points de match individuels, meilleur pourcentage de points réalisés et ensuite meilleure moyenne générale.

En cas de match nul en finale, l'équipe gagnante est désignée par tirage du point d'engagement 3 fois par joueur avec alternance entre les joueurs et les équipes. En cas de nouvelle égalité, l'équipe qui prend l'avantage en premier (à égalité de reprises) gagne la partie. L'ordre des joueurs doit être le même que pour le match en commençant par le joueur 1 ayant débuté la première partie.

Un joueur pour participer à la finale **devra au moins avoir disputé 1 match** de championnat avec l'équipe avant la finale

### **Article 33 Coupe d'Alsace des Clubs.**

La Coupe d'Alsace est disputée à la partie libre par élimination directe sur billard demi-match petits coins par équipes de 3 joueurs classés F.F.B, à l'exclusion des nouveaux joueurs. Les rencontres sont organisées par tirage au sort entre chaque tour, au siège du club tiré en premier. La finale se joue au club vainqueur l'année précédente.

Les matchs se déroulent selon la formule du relais intégral sans remise sur mouche entre les parties, chaque joueur devant réaliser le nombre de points prévus pour sa catégorie avant de passer le relais au suivant, sans aucune pause entre le changement de joueur. Une reprise égalisatrice est jouée en fin de match le cas échéant. En cas de billes en contact, le joueur a le choix entre la remise sur mouche ou jeu par bande avant ou détaché.

Les moyennes ne sont pas prises en compte pour la classification F.F.B.

Chaque équipe désigne les joueurs dans l'ordre de son choix ; la composition de l'équipe doit être déposée par écrit avant le début de la rencontre.

En cas de match nul, l'équipe gagnante est désignée par tirage du point d'engagement 3 fois par joueur avec alternance entre les joueurs et les équipes. En cas de nouvelle égalité, l'équipe qui prend l'avantage en premier, à égalité de reprises, gagne la partie. L'ordre des joueurs doit être le même que pour le match.

Si l'un des joueurs de l'équipe quitte le lieu de la compétition avant la fin de la rencontre le match est perdu pour son équipe et celle-ci sera sanctionnée d'une amende selon le barème du forfait par équipe.

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci sera sanctionnée d'une amende selon le barème de la CLD.

Catégories	R4	R3	R2	R1	N3	N1	M
Distance Points	50	70	100	150	200	300	400

La coupe est définitivement acquise au club qui l'aura gagnée cinq fois ou trois fois consécutives.

La finale a lieu au club vainqueur de l'année précédente.

Le club organisateur de la finale est tenu à fournir 2 arbitres (fédéral ou ligue) ainsi que les marqueurs

#### **Article 33 bis Coupe des Régionaux du District Alsace**

La coupe des régionaux du District Alsace se déroule sur le même principe que la coupe d'Alsace. Elle est réservée aux joueurs classés en R1, R2, R3 ou R4.

Les moyennes ne sont pas prises en compte pour la classification F.F.B.

Lors de l'engagement le club déclare une liste nominative de **6 joueurs**. En cours de saison le capitaine pourra composer son équipe parmi ces joueurs. Les nouveaux joueurs ne pourront pas figurer sur cette liste

Les clubs peuvent engager **2 équipes au maximum** qui devront alors être nominatives, les titulaires d'une équipe ne pourront en aucun cas jouer dans l'autre équipe en cours de compétition.

La finale a lieu au même endroit et en même temps que la finale de la Coupe d'Alsace.

catégories	R4	R3	R2	R1
Distance Points	50	70	100	150

La finale a lieu au club au même endroit que la Coupe d'Alsace des clubs.

La coupe est définitivement acquise au club qui l'aura gagnée cinq fois ou trois fois consécutives.

Le club organisateur de la finale est tenu de fournir 2 arbitres (fédéral ou ligue) ainsi que les marqueurs

#### **Article 34 Coupe du Président.**

La coupe du Président est disputée sur billards demi-match ou match par équipes de 4 joueurs. Suivant le nombre d'équipes engagées, celles-ci seront réparties en deux poules et il sera établi un tableau avec les rencontres aller-retour, avec ou sans play-off. La composition de l'équipe doit être déposée par écrit avant le début de la rencontre.

En cas d'engagement de plusieurs équipes par club, celles-ci seront nominatives.

Les moyennes sont prises en compte pour la classification F.F.B.

#### **Ordres, spécialités, distances, reprises.**

1T	3 BANDES	30 points ou 60 reprises	Billard 3,10 > (si dispo, sinon 2,80m)
1T	A LA BANDE	80 points ou 40 reprises	Billard 2,80
2T	CADRE	120 points ou 30 reprises	Billard 2,80
2T	LIBRE	250 points GC ou 25 reprises	Billard 2,80 > (pas de remise sur mouches obligatoire en cas de collage des billes)

Afin de raccourcir la durée de la rencontre, il sera possible de jouer les 4 tours simultanément (Décision prise par le club recevant)

#### **Attribution des points**

Un match se dispute avec reprise égalisatrice, sans prolongation. Chaque rencontre et match individuel donne lieu à attribution de 2 points de match pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite.

#### **Le classement final des poules est défini comme suit :**

1/ Pts de match – 2 / Pts de match individuel – 3 / Match direct entre les deux équipes – 4/ Pts réalisés %

En cas de rencontres par poules, les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales. En cas d'égalité de points dans une poule, les équipes qualifiées seront déterminées par :  
L'équipe première de la poule A rencontre à domicile l'équipe seconde de la poule B  
L'équipe première de la poule B rencontre à domicile l'équipe seconde de la poule A

En cas de rencontres en 1 poule éliminatoire les deux équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> disputeront la finale.

En cas de match nul par élimination directe, en demi-finale ou en finale, prolongation avec reprise égalisatrice sur 10 % de la distance, pour chacun des matchs de la rencontre. En cas de nouvelle égalité, l'équipe gagnante est désignée par tirage au point d'engagement 1 fois par joueur avec alternance entre les joueurs et les équipes. L'ordre des joueurs doit être le même que pour la rencontre.

La finale a lieu au club vainqueur l'année précédente

La coupe du même nom est définitivement acquise au club qui l'aura gagnée cinq fois ou trois fois consécutives. Un joueur pour participer à la finale devra **au moins avoir disputé 1 match** de championnat avec l'équipe avant la finale.

Le club organisateur de la finale est tenu à fournir 2 arbitres (fédéral ou ligue) ainsi que les marqueurs ;

### **Article 35 Horaires et dates.**

Championnat par Equipes en semaine	<b>Début des matchs 20 h</b>
Championnats Vétérans, jeudi AM	<b>Début des matchs 14 h</b>
Coupes samedi, dimanche ou jour férié	<b>Début des matchs 14 h</b>
Championnats Individuels le samedi	<b>Début des matchs 14 h</b>
Championnats Individuels le dimanche	<b>Début des matchs 09 h</b>

### **Les convocations mentionnent uniquement l'heure du début des Compétitions...**

Les salles doivent être ouvertes au moins 30 minutes avant le début des compétitions.

L'équipe ou le joueur individuel devra être présent à l'heure de convocation qui est obligatoirement situé dans les 30 minutes avant le début prévu des compétitions.

Un retard de 30mn maximum est admissible par rapport à cette heure de convocation.

Un joueur ou une équipe qui arrivera après l'heure prévue du début des compétitions pourra être exclu de la compétition.

Le respect des dates prévues aux différents calendriers est impératif pour toutes les compétitions faisant l'objet d'une finale de Ligue. Pour les autres compétitions relevant du district Alsace, une rencontre peut être avancée ou retardée de 7 jours, après accord entre les équipes concernées et information donnée auprès des responsables sportifs.

### **Article 36 Classification des joueurs.**

Les classifications des joueurs sont directement issues de la classification figurant sur le site FFB : <http://ffbsportif.com>

A la rubrique « Classification ».

Les compétitions dans lesquelles les joueurs ne jouent pas sur la même distance dans un match ne sont pas prises en compte (Compétitions avec handicap).

### **Article 37a Tournois organisés par les clubs.**

Les tournois doivent être conformes au code sportif FFB.

Les résultats sportifs de ces tournois doivent parvenir aux responsables cités à l'article 32. Pour être homologuées, les moyennes doivent être réalisées à la distance, sans handicap et sur le format de billard correspondant

### **Article 37b Challenge de l'Est aux 3 bandes.**

**Les CDB 67+68 seront représenté par une équipe de 6 joueurs dénommée ALSACE**

**Article 37c Coupe des Provinces.**

La Coupe des Provinces est organisée par le FFB.  
 Les joueurs qui composent l'équipe du Grand Est sont les suivants :  
 Le champion de Ligue libre R1, ou le second en remplacement.  
 Le champion de Ligue libre R2, ou le second en remplacement.  
 Le champion de Ligue 1 bande R1 ou le second en remplacement.  
 Le champion de Ligue 3 bandes R1 ou le second en remplacement.

**Article 38 Championnats de France par équipes**

Les Championnats de France par équipes de jeux de séries ou aux 3 bandes sont organisés par la FFB.  
 Seuls les tours préliminaires avant les 32<sup>ème</sup> de finale sont organisés par la CSLGE

**Article 39 Championnats par équipes Vétérans**

Un joueur licencié a la qualité de vétéran le jour de son 55<sup>ème</sup> anniversaire.  
 La CSC du District Alsace organise 2 compétitions réservées aux vétérans.

**Championnat libre :**

Ce championnat regroupe les catégories de N1 à R4. Les compétiteurs jouent respectivement à leur distance de la catégorie. Les reprises sont limitées à 40. L'organisation des poules et le décompte des points sont identiques que pour les autres divisions.

Les matchs seront saisis par le club recevant directement sur le site de la FFB.

Une copie sera adressée à : [dcsv-cdb-bas-rhin@laposte.net](mailto:dcsv-cdb-bas-rhin@laposte.net)

La moyenne prise en compte des joueurs est celle de leur classement FFB.

Les joueurs classés N1 jouent à 300 GC, N3 jouent à 200 GC.

La distance des autres joueurs est celle de leur classement FFB.

( R1 à 150,... R2 à 100,... R3 à 70,... R4 à 50 )

Les joueurs n'ayant pas de moyenne FFB seront classés avec leurs moyennes vétérans de la saison passée ou de la saison précédente.

Pour les nouveaux joueurs vétérans, une moyenne sera établie au terme des 3 matchs joués.

**Championnat par Equipes**

Début du match à **14h00** – Présence des 2 équipes à **13h30**

**Coupe d'Alsace des Vétérans**

Idem article 33 Coupe d'Alsace des Clubs

Début du match à **14h00** – Présence des 2 équipes à **13h30**

Un club pourra engager **2 équipes au maximum**, dans ce dernier cas, elles devront être nominatives.  
 La finale se jouera chez le vainqueur de la dernière édition.

Catégories	R4	R3	R2	R1	N3	N1
Distance Points	50	70	100	150	200 GC	300 GC

**Article 39b Tenue des joueurs.**

Tout joueur participant à une compétition officielle en individuel, par équipes doit obligatoirement porter une tenue avec **l'écusson** et **le polo** officiel du club, A savoir: Un **pantalon de ville noir (couture intérieure), des chaussettes et des chaussures noires**, Le jeans ainsi que les chaussures de basket sont formellement interdits. Tout joueur ne respectant pas ces consignes pourrait se voir interdire sa participation à la compétition par le Directeur de Jeu.

En championnat par équipes LAB, le capitaine de l'équipe adverse est tenu d'annoter la feuille de match (avant le début du match) lorsque l'un ou plusieurs joueurs ne respectent pas la tenue prévue.

La CSL statuera sur chaque cas et prendra les mesures adéquates.

**Annexe 1 : Distances réduites 1 : « pour les éliminatoires des championnats individuels »**  
 Les distances réduites 1 sont applicables pour tous les championnats individuels, hormis la finale du District Alsace qui se disputera sur la distance normale.

	CATÉGORIE	DISTANCE				MOYENNE		
			Normale	Réduite 1	Réduite 2	3,10 m	2,80 m	2,60 m
PARTIE LIBRE	MASTERS	GC	400			≥ 30,00		
	NATIONALE 1	GC	300	200	150	≥ 10,00 et < 30,00		
	NATIONALE 3	GC	200	150	120		≥ 6,00 et < 12,50	≥ 7,50 et < 15,62
	RÉGIONALE 1	PC	150	120	100		≥ 4,00 et < 6,00	≥ 5,00 et < 7,50
	RÉGIONALE 2	PC	100	80	70		≥ 2,30 et < 4,00	≥ 2,87 et < 4,99
	RÉGIONALE 3	PC	70	60	50		≥ 1,20 et < 2,30	≥ 1,50 et < 2,87
	RÉGIONALE 4	PC	50	40			≥ 0,00 et < 1,20	≥ 0,00 et < 1,50
	DAMES	PC	150 (30 rp)	120 (30 rp)			≥ 1,20	≥ 1,50
CADRE 47/2	MASTERS		250	200	150	≥ 20,00		
	NATIONALE 1		200	150	120	≥ 10,00 et < 20,00		
	NATIONALE 2		120	100	80	≥ 5,00 et < 10,00		
CADRE 42/2	NATIONALE 3		120	100	80		≥ 3,50 et < 6,25	≥ 3,89 et < 6,94
	RÉGIONALE 1		80	60			≥ 0,00 et < 3,50	≥ 0,00 et < 3,89
CADRE 71/2	MASTERS		200	150	100	≥ 18,00		
CADRE 47/1	MASTERS		200			≥ 12,00		
1-BANDE	MASTERS		120	100	80	≥ 5,00		
	NATIONALE 1		100	80	60	≥ 2,30 et < 5,00		
	NATIONALE 3		80	60	50		≥ 1,75 et < 2,58	≥ 2,19 et < 3,22
	RÉGIONALE 1		60	50	40		≥ 1,00 et < 1,75	≥ 1,25 et < 2,19
	RÉGIONALE 2		40	30			≥ 0,00 et < 1,00	≥ 0,00 et < 1,25
3-BANDES	MASTERS		40	35	30	≥ 0,950		
	NATIONALE 1		35	30	25	≥ 0,600 et < 0,950		
	NATIONALE 2		30	25	20	≥ 0,450 et < 0,600		
	NATIONALE 3		25 (60 rep)	20	15		≥ 0,360 et < 0,523	≥ 0,396 et < 0,575
	DAMES		25 (60 rep)	20 (60 rep)			≥ 0,250	≥ 0,275
	RÉGIONALE 1		20 (60 rep)	15			≥ 0,250 et < 0,360	≥ 0,275 et < 0,395
	RÉGIONALE 2		15 (60 rep)				≥ 0,000 et < 0,250	≥ 0,000 et < 0,275